



ROSIER
Société anonyme
Route de Grandmetz 11a
7911 Frasnes-Lez-Anvaing (Moustier)

Numéro d'entreprise : 0401.256.237
RPM Hainaut (division Tournai)

(la **Société**)

PROCURATION POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 16 JUIN 2022

L'actionnaire qui souhaite se faire représenter à l'assemblée générale ordinaire de la Société, qui se tiendra le jeudi 16 juin 2022 à 10h30 (heure belge, GMT +1), au siège de la Société, avec l'ordre du jour ci-dessous, doit utiliser ce formulaire de procuration. Toute autre procuration ne sera pas acceptée.

Un exemplaire original de cette procuration doit être déposé au siège de la Société, à l'adresse suivante : Route de Grandmetz 11a, 7911 Frasnes-Lez-Anvaing (Moustier), à l'attention du Secrétaire général (Véronique Denis), au plus tard le 10 juin 2022 à minuit (heure belge, GMT+1). L'actionnaire est également prié de fournir à la Société une copie pdf de la procuration par courrier électronique à l'adresse suivante : veronique.denis@rosier.eu.

Pour le bon ordre, veuillez noter que l'actionnaire soussigné doit également remplir les formalités d'enregistrement mentionnées dans la convocation.

Le soussigné (le "**Soussigné**") _____

_____ [**nom, adresse*]

Représenté par : _____,

Titulaire de _____ [**nombre*] actions nominatives / actions dématérialisées (**supprimer si non applicable*) de la Société,

confère par la présente une procuration spéciale, avec droit de substitution à :

_____ [**nom*]

_____ [**titre*]

Ci-après le "**Mandataire**".

I. Le Soussigné confère tous pouvoirs au Mandataire pour le représenter à l'assemblée générale ordinaire, qui se tiendra le jeudi 16 juin 2022 à 10h30 (heure belge, GMT +1), au siège de la Société, avec l'ordre du jour ci-dessous, ou à toute assemblée ultérieure avec le même ordre du jour ou une partie de celui-ci.

1. Prise de connaissance et délibération sur :

- a. les rapports annuels du Conseil d'Administration relatifs aux comptes annuels et aux comptes annuels consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 ; et
- b. les rapports du Commissaire relatifs aux comptes annuels et aux comptes annuels consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

2. Prise de connaissance et approbation du Rapport de Rémunération relatif aux comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

Proposition de résolution :

Approbation du Rapport de Rémunération relatif aux comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, tel que présenté par le Conseil d'Administration et préparé par le Comité de rémunération, et intégré au rapport annuel.

Acceptée **Refusée** **Abstention**

3. Prise de connaissance et délibération sur les comptes annuels consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

4. Prise de connaissance et approbation des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (y compris l'affectation des résultats)

Proposition de résolution :

Approbation des comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, y compris l'affectation suivante des résultats :

<i>Résultat à affecter</i>	
<i>Résultat de l'exercice :</i>	<i>EUR. -48.994.661,34</i>
<i>Résultat reporté au 31 décembre 2020 :</i>	<i>EUR. 1.940.204,95</i>

<i>Solde bénéficiaire à affecter :</i>	<i>EUR. -47.054.456,39</i>
<i>Affectation</i>	
<i>Report à nouveau :</i>	<i>EUR -47.054.456,39</i>

<i>Total de l'affectation :</i>	<i>EUR. -47.054.456,39</i>

Acceptée **Refusée** **Abstention**

5. Décharge à accorder aux Administrateurs pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice clos le 31 décembre 2021

Proposition de décision :

Octroi de la décharge aux personnes suivantes pour l'exercice de leur mandat d'administrateur pendant l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

- *Exploration BV, représentée par Mme Dina de Haeck ;*
- *ANBA BV, représentée par Mme Anne-Marie Baeyaer ;*
- *Nadece BV, représentée par Mme Nathalie de Ceulaer ;*
- *M. Jan-Martin Nufer ;*
- *M. Benoît Taymans ;*
- *M. Robin Koopmans ; et*
- *M. Willy Raymaekers.*

Acceptée **Refusée** **Abstention**

6. Décharge à accorder au Commissaire pour l'exercice de son mandat durant l'exercice clos le 31 décembre 2021

Proposition de décision :

Octroi de la décharge au commissaire de la Société, PwC – Réviseurs d'entreprises SRL, représentée par Peter Van den Eynde, pour l'exercice de son mandat pendant l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Acceptée **Refusée** **Abstention**

7. Renouvellement de mandats d'Administrateurs

Proposition de décision :

Sur proposition du Comité de Nomination, renouvellement, avec effet immédiat et pour une durée de quatre ans, des mandats des Administrateurs suivants :

- *Monsieur Benoît Taymans ;*
- *Monsieur Robin Koopmans ; et*
- *ANBA BV, représentée par Madame Anne-Marie Baeyaert.*

Ces mandats prendront automatiquement fin après l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de 2026 qui se prononcera sur les comptes annuels afférents à l'exercice 2025.

Constatation de l'indépendance d'ANBA BV, représentée par Madame Anne-Marie Baeyaert, conformément à l'article 7:87 du Code belge des sociétés et des associations, dès lors qu'elle répond à la définition de cet article et remplit l'ensemble des critères prévus par le Code belge de gouvernance d'entreprise 2020.

Les mandats d'administrateur de Monsieur Benoît Taymans et de Monsieur Robin Koopmans ne seront pas rémunérés.



Le mandat d'administrateur d'ANBA BV sera rémunéré conformément à la Politique de Rémunération qui a été approuvée par l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires du 17 juin 2021.

Acceptée **Refusée** **Abstention**

8. Renouvellement du mandat du Commissaire

Proposition de décision :

Renouvellement du mandat de PwC – Réviseurs d'entreprises SRL, représentée par Peter d'Hondt, en tant que Commissaire de la Société, avec effet immédiat, pour une période de trois ans, jusqu'à la clôture de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de 2025, qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice 2024. La rémunération pour le mandat de Commissaire s'élèvera à 172.916,10 EUR par an, soumis à la TVA et à l'indexation.

Les honoraires d'audit pour l'année 2021 s'élèvent à 223.682,00 EUR.

Acceptée **Refusée** **Abstention**

9. Pouvoirs au conseil d'administration pour la mise en œuvre des résolutions adoptées

Proposition de décision :

Procurations au sens le plus large à accorder à chaque membre du conseil d'administration, chacun agissant seul et avec droit de substitution, pour rédiger, exécuter et signer tous les documents, instruments, actes et formalités et donner toutes instructions nécessaires ou utiles à la mise en œuvre des résolutions susmentionnées adoptées par cette assemblée générale ordinaire, en ce compris, mais sans s'y limiter, le dépôt des comptes annuels et des comptes consolidés clôturés au 31 décembre 2021, et le rapport annuel et le rapport du commissaire y relatifs, auprès de la Banque Nationale de Belgique, et la réalisation des formalités de publication nécessaires.

Acceptée **Refusée** **Abstention**

En l'absence d'instructions, le Soussigné est réputé consentir aux résolutions proposées. Ce consentement sera considéré comme une instruction de vote spécifique au sens de l'article 7:143, §4, 2° du Code belge des sociétés et des associations.

- II.** Si de nouveaux points ont été ajoutés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire à la demande d'un ou de plusieurs actionnaires détenant au moins 3% du capital de la Société conformément à l'article 7:130 du Code des sociétés et associations, les procurations qui ont été notifiées à la Société avant la publication de l'ordre du jour révisé restent valables pour les points de l'ordre du jour qu'elles couvrent. Par exception à cette règle, le Mandataire peut, pour les points de l'ordre du jour pour lesquels, conformément à l'article 7:130 du Code des sociétés et des associations, de nouvelles propositions de décision ont été soumises, s'écarter en cours de réunion des instructions du Soussigné, si l'exécution de ces instructions peut être préjudiciable aux intérêts du Soussigné. Le Mandataire doit en informer le Soussigné. Le Mandataire doit s'abstenir de voter sur les points nouvellement ajoutés à l'ordre du jour.



- III.** Le Soussigné confère au Mandataire tous pouvoirs pour signer toutes les listes de présence et les procès-verbaux, pour participer à toutes les délibérations, pour voter toutes les résolutions ou points qui peuvent, en vertu de l'ordre du jour ci-dessus, être présentés à à l'assemblée générale ordinaire, au nom et pour le compte du Soussigné.
- IV.** Le Soussigné confère au Mandataire le pouvoir de faire, en général, tout ce qui paraît utile ou nécessaire à l'exécution de la présente procuration.

Signé à _____, le _____,

('bon pour la procuration + signature)